

*Le Parlement
pro-rogé.*

reglé à la satisfaction de la Cour, les affaires qui concernoient les subsides nécessaires pour la continuation de la guerre, & décidé le fameux procès du Docteur Sacheverel, on croyoit que la Reine lui donneroit le tems de travailler aux affaires des particuliers; Mais cette Princeesse les a encore frustré de cette esperance, comme dans les séances precedentes; Car la Cour étant en droit d'assembler & de separer le Parlement, lors qu'elle le juge à propos, est en coûtume depuis plusieurs années, d'exiger des deux Chambres, de travailler par preference aux affaires publiques: à peine en a-t'elle obtenu ce qu'elle demande, qu'elle congédie l'assemblée; Ainsi les affaires des particuliers, qui sont d'une nature à être discutées au Parlement, seront la matiere de ses deliberations en tems de paix.

Ce fut le seize Avril, que la Reine s'étant rendue au Parlement, donna le consentement Royal aux actes émanez des deux Chambres, qui concernoient presque tous, l'établissement & la maniere de lever les subsides, après quoi le grand Chancelier fit la lecture de la Harangue de la Reine, dans laquelle on trouve des remerciements des grandes sommes qu'on vient de luy accorder: des protestations de son attachement à favoriser l'Eglise: & une espee de crainte, que le long séjour des Plenipotentiaires de France en Hollande, ne vint à produire la Paix, ce qui interromproit ses projets concertez avec Milord Malborough. La lecture de cette Harangue peut fournir matiere à un Lecteur un peu éclairé, de faire